

CPPT - sites d'Outremeuse et de Tournai

Réunion du 20 avril 2010

Présents :

Messieurs Husquet, Pirlot, Cafagna, Servais, Delvaux et Mabilie.

Excusés

Messieurs Drèse et Vandekerere

Non excusés

Madame Dirickx

Monsieur Nelles

1. Approbation du rapport de la précédente réunion
2. Analyse du rapport mensuel du SIPPT
3. Avis demandés par le comité
4. Politique d'achat des moyens de protection individuels
5. Explication des mesures de sécurité qui ont été prises
6. Informations sur la collaboration avec les services externes
7. Contrôles établis par les organismes de contrôle agréés
8. La phase d'exécution du plan d'action annuel et rappel du PGP
9. Divers
10. Actions à réaliser ce mois

1. Approbation du rapport de la dernière réunion

Le rapport de la réunion du mois de mars est approuvé.

2. Analyse du rapport mensuel

Le rapport mensuel du SIPPT a été remis au CPPT et a été analysé par ses membres.

3. Avis demandé par le comité

Le comité est d'avis de demander aux Directions de l'ISA de fournir, comme le demande la loi, le PAA 2010 et le PGP. Le comité craint particulièrement l'inactivité de l'ISA sur le site d'Outremeuse à propos des recommandations inscrites au rapport des pompiers, et ce, d'autant plus que le Bourgmestre de Liège a émis le souhait de fermer les établissements si les instituts ne se conforment pas aux consignes des pompiers.

Code sur le bien-être au travail

TITRE I PRINCIPES GENERAUX

CHAPITRE III Principes généraux relatifs à la politique du bien-être

Section II, Le système dynamique de gestion des risques

Art. 11.

L'employeur établit, en concertation avec les membres de la ligne hiérarchique et les services de prévention et de protection au travail, un plan d'action annuel visant à promouvoir le bien-être au travail pour l'exercice de l'année suivante.

Ce plan d'action annuel, qui se base sur le plan global de prévention, est établi par écrit et détermine:

- 1° les objectifs prioritaires dans le cadre de la politique de prévention pour l'exercice de l'année suivante;
- 2° les moyens et méthodes pour atteindre ces objectifs;
- 3° les missions, obligations et moyens de toutes les personnes concernées;
- 4° les adaptations à apporter au plan global de prévention suite:
 - a) à un changement de circonstances;
 - b) aux accidents et aux incidents survenus dans l'entreprise ou l'institution;
 - c) au rapport annuel du service interne de prévention et de protection au travail de l'année civile précédente;
 - d) aux avis donnés par le Comité durant l'année civile précédente.

Titre I, chapitre III, art. 1 à 30: ins. A.R. 27-3-1998, art. 32 (M.B. 31-3-1998).

4. Politique d'achat des moyens de protection individuels

Néant

5. Explication des mesures de sécurité qui ont été prises

Néant

6. Informations sur la collaboration avec les services externes

Néant

7. Contrôles établis par les organismes de contrôle agréés

Néant

8. PGP et PAA

Les plans ont été approuvés par les membres du comité.

PGP

Dangers	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Objectifs prioritaires	Activités à effectuer et missions à accomplir	Moyens organisationnels et financiers
Sécurité	Information, formation	À l'occasion de l'accueil des nouveaux collègues	Informations sur le BET et notamment sur la surveillance de la santé à l'école	Rédaction d'un texte	
Sécurité	DEA		A placer dans le PAA 2010	Achat du matériel Formation des secouristes au DEA	
Santé	Assuétudes chez les étudiants			Plan « drogue »	
Santé	Confort thermique	Régulation du chauffage	Placement de vannes thermostatiques		
Charge psychosociale	Évaluation du stress au travail	Application de la méthode SOBANE - DEPARIS			
Charge psychosociale	Assuétudes dans les écoles				
Ergonomie	Analyse au service technique		A placer dans le PAA 2010	Utilisation de la méthode DEPARIS avec l'aide du Cési	
Ergonomie	Faciliter la mise en œuvre du matériel pédagogique				
Hygiène	Réalisation des vestiaires et des douches				
Hygiène	Évacuation des produits dangereux				
Embellissement des lieux de travail	Dossier UREBA				
Mesures prises en matière d'environnement	Tri des déchets				
Mesures prises en matière d'environnement	Récupération des eaux pluviales				
Mesures prises en matière d'environnement	Utilisation des eaux des puits qui existent sur le site				
Sécurité	Compartimentage, B9	L'ensemble destiné à une occupation nocturne doit être compartimenté. Parois Rf 1h et portes Rf			

		1/2h. Ce compartiment donne sur une sortie directe compartimentée également. Les armoires électriques ne font pas partie du compartiment			
Sécurité	Éclairage de sécurité, B9	Au dessus des sorties et des sorties de secours et dans le couloir et dans l'escalier de logement à chaque niveau			
Sécurité	Compartimentage, B6	A tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h	A tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h		

PAA 2009

	DOMAINES		ACTIONS	RESPONSABLES	PRÉAVIS
1	Sécurité	DEA	Achat d'un appareil	SIPPT et Directions	
2	Sécurité	Secouristes DEA	Formation	SIPPT, SEPPT et Directions	
3	Sécurité	Premiers secours	Formation de nouveaux secouristes	SIPPT, SEPPT et Directions	
4	Sécurité	Premiers secours	Remise à niveau des secouristes du site d'Outremeuse	SIPPT, SEPPT et Directions	
5	Sécurité	Prévention incendie	affichages de sécurité dans les bâtiments, B1 à B3, B5 à B8, P4, P5 et P6,	SIPPT, M. MABILLE et directions	En cours
6	Sécurité	Prévention incendie	Exercice d'évacuation, B2-B3	Directions	octobre
7	Sécurité	Prévention incendie	Resserrage (passages de câbles) dans les compartiments Rf	Directions	Archi
8	Sécurité	Machines dangereuses dans l'atelier « Design »	Information, formation Réalisation des affiches qui informent les utilisateurs des dangers et de l'utilisation des EPI	SIPPT, M. MABILLE	En cours
9	Ergonomie	Service technique	Étude en vue de déterminer notamment les causes des accidents de travail	Direction et SEPPT	2010
10	Santé	Inventaire Asbeste	Appliquer les pictogrammes « asbeste »	Directions, SIPPT et SEPPT	Terminé
11	Charge psychosociale	Personne de confiance	Formation de la personne de confiance	Directions, SIPPT et SEPPT	Fait
12	Embellissement des lieux de travail	Local des techniciennes de surfaces	Aménagement du nouveau local, sans toutefois en faire un réfectoire et accomplir des percements en façade	Directions	En cours
13	Hygiène	WC	Placement de patères, ou des porte-manteaux dans les WC des professeurs	Directions	En cours
14	Sécurité	Éclairage du parking			
15	Embellissement des	CROA céramique	Réfections des plafonds (local solvants)	Directions	A l'étude

	lieux de travail				
16	Sécurité, compartimentage	B12-B13	Le restaurant doit être considéré comme un compartiment individualisé, parois Rf 1h et les portes Rf 1/2h		
17	Compartimentage	B12-B13	Les cages d'escaliers E 01 et E 02 doivent constituer des compartiments.		
18	Sécurité, compartimentage	B12-B13	Vérification des performances des panneaux et des portes Rf – certifié ISIB à fournir		
19	Sécurité, compartimentage	B11	Le local B11 1 11 doit être muni d'une porte Rf ou être libre de matériau inflammable		
20	Sécurité, compartimentage	B5-P6	Porte de communication Rf 1/2h à placer		
21	Sécurité, compartimentage	P5	E 02. Compartimentage à réaliser y compris au rez		
22	Sécurité, compartimentage	P4	E 01. Compartimentage à réaliser y compris au rez et jusqu'au grenier		
23	Sécurité, compartimentage	P4	Compartimentage du monte charge		
24	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Limiter au maximum les tableaux et les objets de tailles réduites. Les objets de grande dimension sont à proscrire.		
25	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les voies de communications doivent être bien signalées		
26	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir à tout moment		
27	Sécurité, évacuation	B3	Aménagement d'une sortie extérieure formée par une échelle de secours en métal reliant la plate forme du premier étage		
28	Sécurité, évacuation	B9	Dégagement des accès lors de l'occupation du B9.		
29	Sécurité, évacuation	B9	La porte d'accès et la porte des sanitaires doivent être maintenues déverrouillées et dégagées		
30	Sécurité, évacuation	B11	Les locaux d B11 1 01 à B11 1 10 ne sont desservis que par une seule issue de secours. La cage d'escalier doit être vidée de tout matériau facilement inflammable et d'appareil électrique		
31	Sécurité, évacuation	B11-B13	Les portes RF doivent être munies de système de fermeture automatique. Elles ne peuvent pas être calées en position « ouverte »		
32	Sécurité, évacuation	Bâtiments centraux	La signalisation des sorties et des sorties de secours doit être améliorée		
33	Sécurité, évacuation	Bâtiments centraux	Placement d'un garde corps autour des échelles de secours sur les passerelles de secours		
34	Sécurité, évacuation	B7	C2 02. Détection incendie automatique		
35	Sécurité, évacuation	P4	C2 02. Détection incendie automatique		
36	Sécurité, évacuation	B12	Local chaufferie. Placer une détection de gaz qui a pour objet de couper l'alimentation en énergie		
37	Sécurité, évacuation	B12	Signalisation du bouton « arrêt d'urgence » de la chaudière (à l'extérieur du local)		
38	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse par 150m ² dans la salle de spectacle		
39	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse en zone habitation		

40	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B12	Le réfectoire aurait du être équipé d'un réseau de dévidoirs (rapport 01/80/0213/RJ/KL du 04092000)		
41	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	ISELL	Extincteur CO2 à côté des armoires électriques		
42	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B13	Cuisine. Généralisation du système d'extinction automatique à tous les points de cuisson		
43	Sécurité	B11	Les liquides inflammables et corrosifs doivent être placés dans un local sécurisé (dépôt munitions)		
44	Sécurité, exutoire de fumée	B2	Installer un exutoire de fumée dans la cage d'escalier E 01		
45	Sécurité, exutoire de fumée	P4	Placement d'un exutoire de fumée au sommet		
46	Sécurité, exutoire de fumée	P6	Placement d'un exutoire de fumée au sommet		
47	Sécurité, détection incendie	B9	Un détecteur autonome de fumée à chaque niveau du compartiment à occupation nocturne		
48	Sécurité, chauffage		Local chaudières Parois Rf 1 h et porte Rf ½ h Resserrage aux passages des câbles et des tuyaux Contrôle de la porte Rf par un menuisier (certifié ISIB)		

9. Divers

9.1. Affichage des PV du CPPT

Monsieur Servais propose que les rapports du comité soient affichés dans les endroits prévus à cet effet (salle des professeurs, ...).

9.2. Les nouveaux pictogrammes

Les nouveaux pictogrammes devront bientôt être utilisés notamment pour l'étiquetage, la signalisation et les FDS qui concernent les produits dangereux. Monsieur Servais rappelle qu'une information est nécessaire pour les collègues qui utilisent des produits dangereux. Monsieur Servais met un texte du « Syndicaliste 714 du 10 février 2010 » à la disposition du CPPT et du conseiller en prévention.

9.3. Exercices d'évacuation

Le prochain exercice d'évacuation est prévu pour cet automne. Il concernera les bâtiments B2 et B3. Bien que la date ne soit pas encore fixée, l'exercice se déroulera à la fin du mois d'octobre.

Monsieur Husquet demande si une réunion de débriefing a été prévue. Monsieur Servais propose d'expliquer les résultats de l'exercice, d'exposer ce qui a été et ce qui doit être amélioré. Monsieur Servais juge aussi opportun d'inviter les collègues à ce qu'ils proposent l'une ou l'autre suggestion.

9.4. Les patères

Monsieur Servais informe le comité que des patères pas trop chères sont en vente chez Superbois.

9.5. L'éclairage extérieur

Certains appareils de l'éclairage extérieur sont hors d'usage. Monsieur Servais propose que les ampoules défectueuses soient remplacées. Monsieur Pirlot informe le comité que le remplacement d'une ampoule nécessite la location d'un élévateur. Afin de limiter les coûts, toutes les ampoules seront remplacées en même temps quand le nombre de défaillances sera plus important.

Monsieur Servais se demande si l'éclairage extérieur doit rester allumé toute la nuit. Monsieur Pirlot explique que le surcoût de cet éclairage nocturne est minime et qu'il apporte une sécurité accrue.

9.6. Le défibrillateur externe automatique

Monsieur Mabile explique au comité que le prix des DEA est plus élevé que 1500 €. De plus, il ne trouve pas l'aide nécessaire auprès du Cési à propos du modèle à acheter et de la formation de nos secouristes. Monsieur Mabile a pris contact avec la Croix Rouge de Belgique afin de récolter d'autres informations.

9.7. Le tri des déchets

D'une discussion entre Messieurs Pirlot et Servais, il semble, qu'en ce qui concerne le tri des déchets, ce soit la commission « Développement durable » qui s'en occupe.

9.8. L'évacuation des produits dangereux

Monsieur Husquet demande aux membres du comité où nous en sommes quant à l'évacuation des produits dangereux. Monsieur Mabile rappelle que la facilité est à chercher via l'évacuation de ces produits par une entreprise spécialisée dans l'évacuation des déchets. Monsieur Delvaux se renseigne et demande un devis.

9.9. Les eaux pluviales

Monsieur Husquet, intéressé par l'utilisation des eaux pluviales qui pourrait être réalisée sur le site, demande ce qu'il en est de la citerne d'eaux de pluie ? Monsieur Pirlot informe le comité de sa volonté d'utiliser l'eau de cette citerne et aussi celle du puit qui se trouve sur le site. Le choix de groupe hydrophore doit se porter vers une pompe qui n'utilise pas de membrane pour maintenir la pression.

9.10. Le nettoyage des luminaires

Monsieur Servais propose un nettoyage des appareils d'éclairage, notamment ceux du couloir de sa section, afin qu'ils récupèrent toutes les propriétés d'éclairage qu'ils avaient lors de leur mise en place.

9.11. Les châssis

Monsieur Husquet estime que Madame François (Artec) reste fidèle aux châssis en aluminium. Monsieur Husquet s'inquiète aussi du fait qu'il n'a plus reçu d'information du bureau Artec et que le timing lié à l'exécution des travaux du dossier UREBA devient de plus en plus serré.

9.12. La sécurité sur le site après 17 heures

Monsieur Servais a fait part à la réunion du comité du mois de mars de ses craintes à propos de la sécurité des collègues et étudiants qui terminent leur journée ou qui travaillent le samedi, alors que le secrétariat est fermé.

Monsieur Servais estime que les collègues et étudiants doivent être informés et que l'information pourrait se faire via les documents qui doivent être affichés dans les bâtiments.

9.13. Le contrat du conseiller en prévention

Monsieur Husquet a pris contact avec Madame Wynants (SEGEC) à propos du contrat de conseiller en prévention.

L'ESA a fait publier au moniteur l'offre d'emploi à propos du poste de conseiller en prévention.

Monsieur Mabile estime qu'une telle démarche va à l'encontre de la loi de 2002 qui porte protection aux conseillers en prévention.

Monsieur Husquet propose à Monsieur Mabile de monter un dossier à propos de sa situation afin que les avocats de l'ESA puissent émettre un avis judiciaire.

Monsieur Servais s'enquiert auprès de Monsieur Mabile d'informations à propos de son contrat. Monsieur Mabile explique que son contrat est un contrat à durée déterminée (temporaire), contrairement à ce que dicte la loi.

IL est admis par les membres du comité que Monsieur Husquet s'informe auprès du SEGEC et que Monsieur Mabile fasse part de sa situation au Contrôle du Bien-Être au Travail.

9.14. Détection incendie sur le plateau de la Direction au deuxième étage

Monsieur Pirlot explique que le câble est en cours de réalisation et que ce niveau sera intégré dans la détection automatique d'incendie.

9.15. Les travaux liés au rapport des pompiers

Monsieur Pirlot explique au comité que certains travaux seront réalisés par les ouvriers de l'ESA alors que d'autres le seront sous la responsabilité du bureau Artec, notamment ceux qui sont liés aux contrôles des portes Rf (compartimentage et resserrages) et aux percements des murs en vue de réaliser des issues de secours. Monsieur Pirlot propose de réaliser une sortie de secours aux niveaux du deuxième étage du bâtiment B7.

Monsieur Husquet demande l'aval de l'école pour commander les travaux.

9.7. Prévention des assuétudes

Monsieur Pirlot propose de demander à Madame Pissart de regarder ce qu'il y a lieu de faire en la matière.

Monsieur Servais invite à ne pas confondre abus sporadiques et abus chroniques.

Monsieur Pirlot aimerait que l'information à propos des assuétudes soit répercutée au niveau des textes qui sont remis aux étudiants (règlement des études).

10. Actions à réaliser ce mois**10.1. Monsieur Husquet****10.2. Monsieur Pirlot**

Appel aux candidats secouristes au service technique.

10.3. Monsieur Mabille

Entreprendre les démarches afin de choisir l'appareil de DEA que nous allons acquérir.

Élaboration de la liste des secouristes désireux de se former à la DEA.

Passer les documents liés à la méthode SOBANE.

10.4. Monsieur Delvaux

Appel aux candidats secouristes dans les secrétariats.

Devis pour l'évacuation des produits dangereux

10.5. Monsieur Servais**10.6. Monsieur Cafagna**

Mettre les documents SOBANE sur un site afin qu'ils puissent être téléchargés.

La prochaine réunion est programmée pour le mardi 1er juin 2010 à 8 heures 30.

Propositions pour les prochaines réunions:

6 juillet

Georges Mabilie
Conseiller en prévention niv 1